



Réunion du Jeudi 8 octobre

Mairie / Représentants des parents

Participants :

M Montagnon, Directeur Général des Services

Mme Fommarty, Adjointe aux affaires scolaires

Mme Marquis, Responsable affaires scolaires

Parents APELGC, FCPE, Parents de Voltaire. Tous les établissements étaient représentés.

1) Guichet numérique et inscription en ligne

Pour rappel, depuis la reprise de l'école en mai 2020, les bornes de badgeage ont été supprimées au profit de l'inscription en ligne. Cette démarche a permis en premier lieu de limiter les regroupements autour de la badgeuse en période covid.

Est-il possible de revoir de réduire le délai de 72h désormais nécessaire pour toutes les réservations périscolaires ?

Les parents soulignent la perte de flexibilité suite à la mise en place du nouveau système, alors qu'eux-mêmes sont soumis à de fortes contraintes, et d'adaptation de leur planning professionnel

Réponse de la mairie :

Depuis 2016, la mairie s'est inscrite dans un plan de réduction du gaspillage alimentaire et rappelle que le service à la carte précédemment en place, impliquant la mise en place de marge de sécurité dans les repas commandés, de 3 à 4%.

NB : Les discussions avec le prestataire Sogères ont conduit à la conclusion que ce délai de réservation devrait dans les faits être de 8 jours pour une parfaite adaptation des quantités et un réel impact environnemental.

La mairie est consciente que ce changement dans les habitudes de réservation est source d'angoisse, mais la tendance serait plutôt à un allongement des délais pour une meilleure allocation des ressources.

Quelles sont les solutions proposées pour permettre de gérer les imprévus ?

Des ajustements sont possibles manuellement, soit en appelant la mairie, soit en envoyant un mail au service des affaires scolaires.



Prochainement, les agents municipaux présents dans les écoles seront équipés de tablettes afin que les régularisations puissent se faire sur site : « Solution de pointage en mobilité ». Cette solution sera valable pour tous les services périscolaires.

Quelles sont les pénalités en cas d'oubli de réservation ?

A ce jour, aucune tarification « dissuasive » n'a été mise en place suite à une absence d'inscription car nous sommes encore en période de rodage.

Les modalités et le montant d'une majoration pour éviter le système de dérogation permanente, ne sont pas encore définis. (Majoration par tranche / tarif forfaitaire).

Pour le moment, en cas d'oubli de réservation, l'information est remontée au service des affaires scolaires.

Comment les parents peuvent-ils s'assurer que la réservation a bien été effectuée ?

Un mail est automatiquement généré pour confirmer chaque réservation.

Un calendrier est désormais disponible pour avoir une vision synthétique des réservations.

Quelles solutions pour conserver malgré tout une certaine flexibilité dans le système ?

Suggestions des parents :

- Mise en place du tarif progressif en fonction du délai de réservation : déjà pratiqué par certaines communes.
- Possibilité de correction de dernières minutes sur l'espace de réservation qui tracerait la récurrence des demandes « exceptionnelles ». Chaque parent pourrait avoir un nombre défini de « joker » (quota de droit à modification d'urgence)

Quelques axes d'amélioration du logiciel de réservation :

Quand l'onglet navette sera-t-il mis en place ?

- ⇒ La mairie est en attente de réception de toutes les fiches navette de toutes les écoles. La saisie manuelle demande un peu de temps. L'onglet devrait être disponible début novembre.

Aujourd'hui, il n'est pas possible de dupliquer certaines prestations d'un enfant à l'autre quand l'un est en maternelle et l'autre en élémentaire (ex : module du mercredi).

- ⇒ Etude en cours pour essayer d'améliorer et simplifier le process
- ⇒ Demande auprès du prestataire pour pouvoir effectuer l'ensemble des réservations d'une journée en une seule fois (pour journée sur temps scolaire)

Serait-il possible à la fin de la réservation de revenir à l'accueil des réservations et non pas à l'accueil général ?

- ⇒ La mairie a pris note des demandes non encore traitées et doit en faire part au prestataire du logiciel afin d'étudier la faisabilité des évolutions

Questions diverses sur inscriptions périscolaires :

Est-ce qu'un avantage pourrait être donné aux personnels prioritaires dans la flexibilité des réservations ?

- ⇒ Actuellement, tous les parents, quel que soit leur métier sont soumis à des contraintes d'organisation pour motif professionnel, il n'y a pas de priorité.

Pourquoi y-a-t-il du retard dans la réception des factures de septembre ?

- ⇒ La mairie a dû et doit encore procéder à de nombreuses régulations manuelles très lourdes, d'où un délai de retard

Quelle est la facturation appliquée quand un module de langue n'est pas assuré et que l'enfant participe à un module « classique » ?

- ⇒ Point à vérifier

Comment est géré le système de réservation pour les parents séparés avec garde alternée ?

- ⇒ Du côté de la mairie, pas de traitement différencié, droits égaux pour 2 parents, sauf
- Jugement attribuant priorité à l'un des parents
 - Désaccord des parents sur réservations : Il est indispensable dans ces conditions que les parents puissent se mettre d'accord

Pour aider les nouveaux parents à appréhender le fonctionnement du guichet unique, un mode d'emploi pourra être inséré dans le prochain guide scolaire édité par la municipalité.

2) Service de restauration

Les parents font part d'une dégradation dans la qualité des repas et soulignent notamment que les plats sont servis froids (ce qui contribue au gaspillage car les enfants ne mangent pas)

La qualité des repas est un combat permanent, tout en conservant la diversité des produits et les choix culinaires diététiques.

Pour rappel, des commissions de menus se tiennent tous les deux mois avec le prestataire Sogères (dernière commission le 23 septembre, prochaine le 22 novembre) et les parents élus sont invités à y participer (limitation du nombre de personnes dans contexte covid : 1 parent par groupe scolaire et par association).

Si un problème de qualité est constaté sur un repas, il faut le remonter au plus vite à la mairie en précisant plat, jour et école concernés ; la mairie peut alors agir auprès du prestataire. Il convient d'être réactif.

Les parents peuvent également tester les repas (demande à effectuer auprès de Mme Marquis)

Pour les élémentaires, le retour du self, devrait résoudre les problèmes de températures des plats liés au service à table

Est-il possible que les enfants soient contraints de partager leur repas pour cause de « sur-présence » lié à absence de réservation ?

Les quantités sont ajustées quotidiennement, ce n'est pas possible

Dans le contexte sanitaire actuel, comment les enfants ont-ils accès à l'eau ?

Les parents notent que seuls les animateurs ont accès au broc, et les enfants ne peuvent parfois pas être resservis en eau car les temps d'attente sont trop longs. Ils se voient contraints d'aller boire aux robinets des toilettes...

La gourde n'est pas autorisée dans toutes les écoles

⇒ La mairie va faire un point dans toutes les écoles pour trouver une organisation appropriée.

Comment sont valorisés les « restes » ?

Sogères est en partenariat avec une association à qui elle offre les repas commandés non livrés.

Les plats livrés dans les écoles ayant été mis en réchauffage ne peuvent pas être donnés.

Un tri sélectif est en place dans les écoles (interrompus depuis mars, mais qui reprend), les déchets sont valorisés par méthanisation.

Réflexion en cours de la mairie sur une certification qui permettrait de donner les surplus

3) Fonctionnement des écoles

Quid du projet de la suppression des directeurs d'école, les écoles seraient sous la tutelle hiérarchique des principaux de collège ?

Pas d'information pour le moment au niveau de la mairie, mais le bloc de compétence communal resterait même si modification EN.